



**REPUBLIQUE DU BURUNDI
ASSEMBLEE NATIONALE**

**DISCOURS PRONONCE PAR LE TRES HONORABLE GELASE
DANIEL NDABIRABE, PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE NATIONALE,
A L'OCCASION DE L'OUVERTURE SOLENNELLE DE LA SESSION
PARLEMENTAIRE ORDINAIRE D'AVRIL 2021**

Bujumbura, le 1^{er} avril 2021

- **Eternel, Notre Dieu ;**
- **Honorables Membres du Bureau de l'Assemblée nationale ;**
- **Honorables Députés ;**
- **Monsieur le Président de la Cour Suprême ;**
- **Monsieur l'Ombudsman Burundais,**
- **Monsieur le Président de la Cour Constitutionnelle,**
- **Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement ;**
- **Monsieur le Maire de la Ville de Bujumura,**
- **Excellences, Mesdames et Messieurs les membres du Corps diplomatique et consulaire accrédités au Burundi ;**
- **Mesdames et Messieurs les Représentants des organisations internationales ;**
- **Monsieur le Président de la Cour des Comptes ;**
- **Monsieur le Président de la Cour Spéciale des Terres et Autres Biens ;**
- **Mesdames et Messieurs les Membres des Corps de Défense et de Sécurité;**
- **Monsieur le Maire de la ville de Bujumbura ;**
- **Monsieur le Président du Forum permanent des partis politiques ;**
- **Mesdames et Messieurs les Représentants des Commissions et Conseils nationaux spécialisés ;**
- **Messieurs les Représentants des confessions religieuses ;**
- **Mesdames et Messieurs les Représentants des formations politiques agréées ;**
- **Mesdames et Messieurs les Représentants des organisations de la société civile ;**
- **Distingués Invités ; Tout Protocole Observé ;**
- **Mesdames, Messieurs ;**

1. Permettez-nous de commencer notre discours par rendre grâce à notre Seigneur Dieu pour sa bonté infinie dont Il ne cesse de nous témoigner à chaque instant de notre vie sur terre.
2. Nous Le remercions pour nous avoir permis de nous retrouver sains et saufs dans ce Palais des Congrès de Kigobe pour assister à l'ouverture solennelle de la session parlementaire ordinaire du mois d'avril 2021.
3. Cette cérémonie se déroule conformément à l'article 179 de la Constitution de la République du Burundi du 07 juin 2018 et à l'article 52 de l'actuel Règlement Intérieur de l'Assemblée nationale. Ces dispositions stipulent que cette troisième et dernière session de la période 2020-2021 débute le premier jour ouvrable du mois d'avril.
4. Nous souhaitons donc la bienvenue à nos invités de marque qui ont répondu favorablement à notre invitation. L'Assemblée nationale de la République du Burundi est reconnaissante de leur soutien habituel.

▪ **Honorables Députés ;**

5. Nous vous souhaitons aussi un bon retour des vacances parlementaires. Nous avons très bien apprécié le fait que vous n'avez pas rompu votre habitude de saisir l'occasion de ces vacances pour aller à la rencontre des citoyens qui vous ont élus pour les représenter.
6. En effet, durant tout ce mois de mars, vous avez sillonné vos circonscriptions électorales pour écouter les doléances des citoyens, des élus locaux et des administratifs, prodiguer des conseils en vue de renforcer la cohésion

sociale, jauger l'état de la sécurité, participer aux travaux de développement communautaire, partager la prière, soutenir les initiatives locales, apporter de l'aide aux citoyens qui en ont besoin et sensibiliser les communautés sur la nécessité de suivre strictement les consignes du Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le SIDA en matière de lutte contre la pandémie COVID-19.

7. Les Membres du Bureau ont eux aussi effectué des descentes sur terrain qui sont similaires aux nôtres. Ils se sont rendus dans plusieurs provinces du pays, en compagnie des Honorables Députés élus dans les circonscriptions concernées.
8. C'est ainsi que le Premier Vice-Président de l'Assemblée nationale s'est rendue dans les provinces de Cankuzo, Ruyigi et Muyinga. Quant au Deuxième Vice-Président de l'Assemblée nationale, il a réalisé des descentes sur terrain dans les provinces de Mwaro, Muramvya, Bururi et Ngozi.
9. Pour notre part, dans l'exercice de notre fonction de Président de l'Assemblée nationale, nous avons effectué des visites dans les provinces de Ngozi, Kayanza, Cibitoke et Bubanza. Nous avons rencontré les responsables de l'administration provinciale et les chefs des services administratifs communaux, les élus locaux et les leaders des associations de développement.
10. Nous avons pris le temps de visiter, en guise d'encouragement, quelques projets agro-pastoraux qui sont réalisés à travers des coopératives.

11. Nous nous sommes aussi associés à la population dans les travaux de développement communautaire, tout en partageant avec eux la prière du dimanche.
12. Le message essentiel de toutes ces visites était centré sur la sensibilisation sur la politique de développement communautaire axée sur la promotion de l'agriculture et de l'élevage, conformément au programme du Gouvernement, « Reta Mvyeyi, Reta Nkozi».
13. Il a été particulièrement souligné que la mise en commun des propriétés foncières augmente la productivité agricole ; cela permettant l'entrée de devises dans notre pays. Les citoyens ont été encouragés à travailler avec les moniteurs agricoles et à intégrer les coopératives Sangwe, afin de rentabiliser l'enveloppe de dix millions de francs burundais allouée annuellement par le Gouvernement pour soutenir le développement sur les collines.
14. Par ailleurs, en date du 8 mars 2021, les Honorables Députés se sont associés à la Nation dans la célébration de la « Journée Internationale de la Femme » dont les cérémonies ont eu lieu à Gitega, Capitale politique de notre pays.
15. Lors de la célébration de cette journée, des Honorables Députées ont présenté un numéro de danse, en compagnie du Club Culturel de l'Assemblée nationale, ce qui a rendu plus agréables les cérémonies.
16. En outre, pour la quatrième fois consécutive, l'équipe féminine de Netball Intwari est sortie victorieuse du championnat national de Netball, édition 2021. Ce tournoi

a été clôturé dans la province de Gitega en date du 28 mars 2021.

- **Honorables Députés ;**
- **Distingués Invités ;**
- **Mesdames, Messieurs ;**

17. Sur le plan de la diplomatie parlementaire, le Premier Vice-Président a dirigé une délégation qui a participé à une réunion par vidéo-conférence de l'Union Interparlementaire qui s'est tenue le 2 mars 2021. Cette réunion a été organisée sous le thème suivant : « De la volonté politique à la législation : faire progresser la couverture sanitaire universelle en Afrique et en Asie-pacifique. »
18. Nous avons également apposé notre signature dans le livre de condoléances ouvert à l'Ambassade de la République-Unie de Tanzanie pour réitérer le soutien et la solidarité du peuple burundais, suite au décès de Feu Président John Pombe Joseph MAGUFULI, une figure emblématique qui a su garder la souveraineté et développer son pays.
19. Dans le cadre du renforcement des capacités, le Parlement de la République du Burundi, en collaboration avec le Bureau de la coopération suisse au Burundi, a organisé un atelier de renforcement des capacités sur le processus d'élaboration, d'analyse et d'adoption de la loi de finances.
20. Cet atelier s'est déroulé en deux temps au chef-lieu de la province de Ngozi. En premier lieu, il a rassemblé tous les Honorables Parlementaires en dates du 9 au 11 mars 2021. La seconde séance a visé les Honorables

Parlementaires membres des Commissions permanentes chargées des comptes publics et des finances, des affaires économiques et de la planification ; elle s'est tenue du 29 au 30 mars 2021.

21. Il est évident que cette activité a été organisée au bon moment, car la session que nous sommes en train d'ouvrir est une session budgétaire, une session durant laquelle le Parlement va analyser et voter le budget général de l'Etat, conformément à l'article 182 de la Constitution.

- **Honorables Députés ;**
- **Distingués Invités ;**
- **Mesdames, Messieurs ;**

22. Durant cette session d'avril 2021, l'Assemblée nationale va s'acquitter de ses missions prescrites dans l'article 163 de la Constitution de la République du Burundi du 7 juin 2018 qui dispose que « le Parlement vote la loi et contrôle l'action gouvernementale ». L'Assemblée nationale compte également poursuivre ses activités de diplomatie parlementaire et de renforcement de ses capacités de fonctionnement.

23. Concernant le vote des lois, l'Assemblée nationale va se pencher sur l'ordre du jour qui lui a été envoyé par le Premier Ministre et qui comporte les projets de lois suivants :

- i. Le Projet de loi portant fixation du budget général de l'Etat pour l'exercice 2021/2022 ;
- ii. Le Projet de loi organique portant réattribution des compétences de la Cour anti-Corruption et de son Parquet Général ainsi que la réorganisation de la Brigade anti-Corruption ;

- iii. Le Projet de loi portant ratification par la République du Burundi de l'accord sur la promotion et la protection réciproques des investissements de la République de Guinée Equatoriale ;
 - iv. Le Projet de loi portant révision du Code des Investissements au Burundi ;
 - v. Le Projet de loi portant ratification par la République du Burundi de l'accord commercial entre le Gouvernement de la République du Burundi et le Gouvernement de la République de Guinée Equatoriale ;
 - vi. Le Projet de loi portant ratification par la République du Burundi de l'accord de coopération dans le secteur du transport maritime et portuaire entre le Gouvernement de la République du Burundi et le Gouvernement de la République de Guinée Equatoriale;
 - vii. Le Projet de loi portant ratification par la République du Burundi de l'accord d'exemption de visa réciproque pour les titulaires de passeports diplomatiques et de service entre le Gouvernement de la République du Burundi et le Gouvernement de la République de Guinée Equatoriale ;
 - viii. Le Projet de loi organique portant missions, composition, organisation et fonctionnement du Conseil National de Sécurité ;
 - ix. Le Projet de loi portant modification de la loi N° 1/06 du 10 mars 2020 portant instauration et octroi du statut de guide suprême du patriotisme au Burundi au Président Pierre NKURUNZIZA ; et
 - x. Le Projet de loi portant révision du Code de l'Environnement de la République du Burundi.
24. Nous saisissons cette occasion pour remercier les Membres du Gouvernement pour leur collaboration décisive avec les Honorables Députés, lors de l'analyse des

différents projets de lois, qui a abouti aux appréciables résultats enregistrés par l'Assemblée nationale.

- **Honorables Membres du Bureau de l'Assemblée Nationale ;**
- **Honorables Députés ;**
- **Distingués Invités ; Tout Protocole Observé ;**
- **Mesdames, Messieurs ;**

25. Avant de conclure, il est de notre heureux devoir de vous apprendre que le Bureau de l'Assemblée nationale est satisfait du travail que les Honorables Députés ont accompli jusqu'à présent, depuis le début de la législature 2020-2025. Ils sont encouragés à poursuivre le même élan durant cette session.

26. Quant aux multiples partenaires nationaux, régionaux et internationaux de l'Assemblée nationale, nous leur réitérons nos remerciements pour leur franche et fructueuse collaboration, tout en souhaitant aux Honorables Députés un excellent travail, au cours de cette session parlementaire ordinaire d'avril 2021, que nous déclarons ouverte.

Que le Seigneur Dieu vous garde et vous guide !

Nous vous remercions.